

Décembre 2013  
- n° 8

**Association des  
Familles Victimes  
du Saturnisme  
(AFVS)**

**3, rue du Niger  
75012-PARIS**

**Tel:  
09 53 27 25 45  
06 99 89 19 39**

**Fax: 0958272545**

**afvs@free.fr –  
www.afvs.net**

## EDITORIAL

### PLUS JAMAIS CELA ...

En plein Paris , le 15 avril 2005 24 personnes perdaient la vie,54 étaient blessées ;parmi les morts ,11 enfants. Ce drame est celui de l'incendie de l'hôtel Opéra , où avaient été placées par le Samu social des familles « en situation administrative précaire »,auxquelles l'administration ne reconnaît pas de droit à un « logement pérenne ».Cette nuit là, l'hôtel Opéra, dont la capacité d'accueil est de 62 personnes, en hébergeait 80 ...

Après huit ans d'instruction le tribunal correctionnel de Paris a visionné les images prises par les pompiers : en 10 minutes le bâtiment entier était en feu .Des habitants se sont défenestrés et écrasés au sol. Si certains enfants doivent la vie à des spectateurs qui les ont rattrapés ,d'autres n'ont pu échapper aux flammes : l'escalier de bois avait pris feu, l'accès aux étages était devenu impossible.

Les familles entendues ont exprimé leur souffrance , dit leur désir de comprendre, réclamé la recherche des responsables et leur poursuite. Qu'en est il ?

-Les gérants de l'hôtel empilaient dans trois étages sur les six que comporte le bâtiment, les familles envoyées par le Samu social, ménageant ainsi l'accueil de touristes et d'une clientèle de passage. La capacité d'hébergement était largement dépassée : les enfants ne comptant que pour demie personne , l'entassement dans des chambres exigües était flagrant.

-Le veilleur de nuit , fils des gérants, n'avait reçu aucune formation à la sécurité ; souvent sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, il dormait avec sa compagne de l'époque dans une pièce non prévue à cet effet. C'est de là qu'est parti le feu.

-La préfecture effectuait périodiquement des contrôles de sécurité dans l'immeuble, mais les gérants-prévenus 10 jours à l'avance-avaient tout loisir d'organiser une apparente mise en ordre : le matin de la visite les familles étaient priées d'évacuer les lieux avec enfants et poussettes , aucun constat de sur-occupation donc, pas de bruits ni de cris de bambins non plus ,pour alerter les autorités.

-Quant au Samu social, il estime qu'il ne lui revenait pas de vérifier les conditions de vie dans cet hôtel, puisque deux associations avaient délégation pour ce faire et n'avaient procédé à aucun signalement ...

Le tribunal rendra sa décision le 23 janvier. On peut d'ores et déjà s'étonner cependant de ne voir poursuivis ni la préfecture ni le Samu social : ces institutions n'ont pas pris les moyens de voir comment la vie se passait dans cet hôtel. Il faut mettre en place des contrôles stricts et contraignants pour les hébergements de ce type, vérifier la qualité de l'accueil fait aux occupants, garantir les conditions de sécurité.

Il faut aussi abandonner les consignes hypocrites de restriction d'accès au logement social pour les familles « en situation administrative précaire », c'est-à-dire toutes celles qui n'ont pas encore ou n'ont plus un titre de séjour permanent : c'est les envoyer vers des solutions inadaptées, dangereuses et très onéreuses ; c'est en faire la proie des marchands de sommeil, accentuer les fragilités, accroître les problèmes de santé et de scolarité des enfants, tout en exonérant les bonnes consciences puisque les finances publiques auront payé le prix fort. Il faut dans le même temps, et sur une longue période, s'attacher à construire des logements sociaux, et pas seulement pour les catégories considérées comme les plus présentables-même les « personnes en situation précaire » ont le droit au logement- c'est ce que réclament les associations qui situent leur action sur ce terrain.

## SOMMAIRE

<b>Quelques exemples de dossiers .....</b>	<b>page 4</b>
<b>Rencontres et actualité juridique.....</b>	<b>page 6</b>
<b>Nouvelles de Thiaroye.....</b>	<b>page 7</b>
<b>Communiqué de l'AVIPO.....</b>	<b>page 9</b>
<b>Partenariats .....</b>	<b>page 10</b>
<b>Agenda et annonces.....</b>	<b>page 11</b>

## Quelques exemples de dossiers

**En 2013 l'AFVS a ouvert 58 nouveaux dossiers (dont 16 à Argenteuil , suite à notre nouvelle permanence). Cela porte à 460 le nombre de familles suivies. Parmi celles-ci 14 ont été relogées en 2013: c'est notoirement insuffisant quand on sait que seul le relogement est un remède au saturnisme.**

### FAMILLE LOGEE DANS DU LOGEMENT SOCIAL PLOMBE

Nous avons été sollicités par une famille de 6 enfants vivant avec leur maman en Seine-Saint - Denis. La famille relogée dans un logement appartenant à un bailleur social a découvert la présence de plomb chez elle , la cadette des enfants ayant été intoxiquée. Une enquête environnementale a permis de trouver la source d'intoxication.

On peut s'étonner car l'immeuble en cause a été construit après 1949. Ce nouveau dossier confirme donc la présence de plomb dans des bâtis récents vérifiant le constat fait par l'étude du CSTB et de la EHESP.

### APRES 10 ANS D'ATTENTE UNE FAMILLE EST RELOGEE RAPIDEMENT SUITE A L'INTOXICATION D'UN DES ENFANTS

Cette famille comprenant trois enfants âgés de 9 ans, 7 ans et 23 mois vivait dans un F2 de 28m<sup>2</sup> dans lequel il n'y avait pas de chauffage, il y faisait très humide donc des moisissures apparaissaient sur les murs.

Les fenêtres en bois gonflées par l'humidité ne fermaient plus, les enfants étaient sujets à des problèmes respiratoires, mais aussi cutanés car ils étaient mordus par des punaises de lit. Un audit environnemental a d'ailleurs été demandé par l'AFVS, un signalement d'insalubrité a été fait: ces démarches ont abouti à un arrêté d'insalubrité remédiable.

En ce qui concerne le plomb, l'aîné des enfants a été intoxiqué à plus de 200µg/L de plomb dans le sang; contrairement à ce que l'on observe d'habitude ,les travaux palliatifs ont été rapidement réalisés et la famille a pu être relogée un an après le constat de l'intoxication.

## A L'ISSUE D'UNE VISITE COLLECTIVE...

### **Un hôtel insalubre dans le 20ème arrondissement:**

En juillet 2013, nous avons effectué une visite collective dans un hôtel du 20<sup>e</sup>, notoire pour son insalubrité et sa dangerosité pour les occupants.

Cette visite faisait suite à un appel d'une famille, en décembre 2012 après une plombémie (taux de plomb dans le sang) positive de leur enfant de 2 ans. L'enquête révélera du plomb accessible dans les deux chambres d'hôtel occupées.

Nous sommes partis de ce constat pour visiter les autres chambres de cet hôtel où étaient logés, par le Samu Social, plusieurs familles. Nous avons rencontrés 9 ménages et 32 enfants. Voici un résumé de la situation de 5 d'entre elles :

- La famille K y est hébergée depuis 2 ans. Le couple occupe deux chambres d'environ 12 m<sup>2</sup> avec ses 3 enfants âgés de 6 ans, 5 ans et 2 ans et demie. Présence de peintures écaillée avec du plomb accessible notamment dans la chambre des enfants ; présence également de termites, cafards et souris. Les toilettes sur le pallier sont vétuste.

- Le couple C est une famille monoparentale avec 4 enfants vivant dans une pièce très exigüe. Ils disposent d'un coin cuisine. Les murs sont dans un état de dégradation tel que les peintures écaillées libèrent les poussières de plomb. Les radiateurs électrique très anciens ne fonctionnent ; une seule fenêtre en guise d'aération. Il y a une forte humidité et une présence de cafards, de termites et de souris.

- Madame O vit dans une pièce avec ses deux enfants de 3 ans et demi et de 2 ans. Elle a dû refaire la peinture à cause de son état de dégradation. Absence d'aération dans la cuisine ; électricité dangereuse ; prolifération de cafards et de souris.

- La famille N occupe deux chambres où on note une forte humidité et des infiltrations d'eau.

- Madame et Monsieur L vivent dans cet hôtel depuis près de 2 ans avec leurs trois 3 enfants. Leurs deux chambres cumulent tous les problèmes d'insalubrité précités.

Suite à nos signalements de risque d'intoxication au plomb sur la base de l'article L. 1334-1 du code de la santé publique, des travaux palliatifs ont été effectués dans certaines chambres. En effet, toute personne peut signaler au préfet un risque d'exposition au plomb pour un mineur sans formes particulières, sous réserve de préciser l'adresse de l'immeuble. Toutefois, pour qu'il y ait « risque d'exposition », trois conditions sont a priori nécessairement cumulées : la date de construction de l'immeuble antérieure au 1er janvier 1949, l'existence de signes apparents de dégradation et la présence des enfants mineurs.

Malheureusement, ces travaux qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle a posteriori. Leur caractère palliatif les rend provisoires et ne concernent pas les autres vecteurs d'insalubrité.

### Jurislogement :

Le réseau assure actuellement une veille juridique sur les thématiques suivantes du projet de loi ALUR ou projet de loi DUFLOT: rapports locatifs articles 1/3 - pages 70/83 ; GURL (article 8 - pages 88/89) ; Meublés (articles 4/7 - pages 83/88) ; De l'hébergement au logement (articles 12/21 - pages 101/113) ; Prévention des expulsions (articles 10/11 - pages 97/100) ; Logements sociaux (articles 45/55 - pages 168/182) ; Habitat indigne (articles 41/46 - pages 157/167) ; Habitat mobile et réversible ;

Nous vous conseillons également la veille jurisprudentielle de juin-septembre 2013 accessible sur le site internet [www.jurislogement.org](http://www.jurislogement.org). Vous y découvrirez les décisions récentes du Conseil d'Etat et d'autres juridictions sur le droit au logement opposable, la qualité de l'habitat, l'expulsion locative, les rapports locatifs et l'hébergement d'urgence.

### Trois CIVI depuis la rentrée :

- A Créteil le 23 octobre audience, la décision est attendue le 23 novembre prochain: cette procédure est cours depuis 2002, après plusieurs expertises le fond de garantie propose une indemnisation qui semble acceptée par la famille. La décision montrera si le juge fait le lien entre les troubles autistiques de l'enfant et son intoxication au plomb.

- Audience CIVI à Marseille le 5 novembre sur la demande déposée par une famille, dont la fille a été intoxiquée à l'âge de 14 mois suite à des travaux dans les parties communes de l'immeuble, les familles restant sur place. Le jugement est attendu le 7 janvier 2014 .

L'AFVS a publié un communiqué pour annoncer cette audience.

- A Bobigny , il s'agit d'une seconde audience le 5 novembre; le dossier concerne deux enfants qui n'étaient pas consolidés il y a un an, et une indemnisation à titre conservatoire avait été accordée à chacun d'entre eux. L'ainé des enfants a un taux de plombémie actuellement à 78µg/L et est plus ou moins consolidé en dessous de 100µg/L. Ce taux est toujours trop élevé, surtout pour une intoxication repérée il y a 10 ans. Le second enfant avec un taux de avec 201µg/L n'est toujours pas consolidé . Les avocats ont donc demandé une nouvelle expertise pour le premier enfant et le fond de garantie demande un renvoi de l'audience au 7 janvier 2014.

### Mairie de Paris:

Le 17 septembre l'AFVS a rencontré des membres du cabinet de Monsieur LE GUEN conseiller de Paris. Du côté de l'administration on note la participation de:

Barbara ALFANDARI et Isabelle AUBRY (cabinet de Monsieur LE GUEN)

Véronique DUFOUR, Médecin chargé de la protection infantile à Paris

Pascale TILLY, Section subvention, sous-direction Santé DASES.

Georges Salines, Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris

Mme Taoussic, Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris

Un Monsieur du cabinet de Jean Yves Mano

L'AFVS était représentée par : François LAFFORGUE, Jean Marie, Fatoumata et Morgan.

Parmi les questions abordées citons les modalités de travail avec les PMI parisiennes, le service relogement de la Ville, les activités et projets de l'AFVS, les questions de son financement. Au total un échange constructif puisqu'il a permis de tracer des perspectives pour l'avenir.

Notre ancienne salariée Babou GUEYE qui, remplaçait Morgan lors de son congé de maternité est rentrée au Sénégal. Elle a pu reprendre le dossier pour l'AFVS depuis son arrivée. Elle a rencontré entre autres, la mère de la petite fille décédée l'an dernier des suites de son intoxication, elle a aussi essayé de récupérer le K-Bis de la société PAGRIK GRAVITA, mais pour cela il lui fallait la date d'implantation de l'entreprise au Sénégal, nous l'avons cherchée en vain.

Le 10/06/2013, nous avons pu joindre au téléphone la maman de Marème DIOP. Elle nous a relaté les circonstances du décès de sa fille survenu en Février 2012. Sa fille était suivie à l'hôpital de Pikine par le Docteur Amina. Selon la maman, sa fille était paralysée suite à son intoxication en 2008 et à un moment, elle n'arrivait plus à parler. La mère dit que sa fille a piqué une crise à leur domicile et que elle est décédée durant le trajet à l'hôpital. Elle a décidé de déménager dans un autre quartier.

Le 13/06/2013 nous avons rappelé la maman de la fille qui devait nous envoyer des documents notamment des résultats d'analyses. Finalement elle s'est rendu compte qu'elle n'avait que les prescriptions médicales et les ordonnances de sa fille.

### **Compte rendu de la visite de Babou.**

« Juste pour vous dire que j'ai fait signer à Mame Coumba Ndiaye le mandat ainsi que la lettre adressée à l'hôpital. Je lui ai laissé la lettre mais je ne savais plus si elle devait la donner au docteur qui suivait la petite, une dénommée Amina, ou au directeur de l'établissement directement. Je lui ai dit que je le lui confirmerai. Je vous scannerai le document.

Par ailleurs, son mari m'a expliqué qu'ils avaient eu une audience au tribunal de Dakar il y a quelques mois et qu'ils étaient représentés par une dame (malheureusement ils ne se souviennent plus du nom de leur avocate mais je présume qu'il s'agit de Maître Ba). Le juge leur avait dit qu'il renvoyait le dossier à Pikine puisqu'ils habitaient à Thiaroye.

Ils n'ont pas de copie du dossier et n'ont plus eu de nouvelles de l'avocate ni même de la personne qui leur avait dit qu'ils avaient une audience (d'après ce que j'ai compris, ce doit être le représentant du collectif, M. Tine).

On leur avait dit qu'ils seraient contactés ultérieurement mais ils n'ont plus eu de nouvelles. Je leur ai dit que je prendrai contact avec Maître Ba, il faudrait donc m'envoyer les coordonnées de cette dernière. Pour le Kbis de la société Pagrik, je suis allée voir le greffe qui tient le registre de commerce à Thiès, mais il m'a montré leurs archives avec énormément de registres. Etant donné que ce n'est pas informatisé, il faut que j'aie les références, numéro d'enregistrement ou au moins l'année sinon ça risque d'être trop compliqué. »

## **Rencontre avec un responsable associatif du sénégal**

Nous avons eu le plaisir de rencontrer Mr Mamadou GUEYE, directeur de l'école Fatou Kaba (350 élèves) et Président de l'Association Naître et Vivre (ANAVI). Cette rencontre était une occasion pour l'AFVS de voir le type de partenariat que nous pourrions mettre en place avec un militant sénégalais et engagé auprès de la population locale et du gouvernement pour que nous puissions avoir des résultats significatifs dans la continuité de nos actions à Thiaroye.

Mr GUEYE nous a fait savoir qu'il était au courant du drame à Thiaroye mais qu'il en a plus entendu parler. Nous avons donc commencé à expliquer le saturnisme, les dangers de la maladie et surtout les conséquences irréversibles chez l'enfant. Puisque les contextes et les sources d'intoxications du saturnisme au Sénégal différent de ceux de la France., nous avons brièvement présenté les actions de l'AFVS et avons surtout échangé sur le partenariat que nous avons avec le collectif de Thiaroye et les actions que nous avons réalisé depuis 2008, ainsi que les difficultés que nous rencontrons actuellement.

Mr GUEYE est leader d'opinion et par le biais de son association (ANAVI) créée depuis 1997, ils ont pu mettre en place un réseau de bénévoles. Ces bénévoles reçoivent des formations et deviennent ainsi des relais communautaires auprès de la population. Ils interviennent dans le quartier de Médina Gounass (Guediawaye), un quartier de la banlieue dakaroise mais ils ont aussi des partenaires dans d'autres quartiers du département de Pikine, Rufisque et Dakar. Comme Mr GUEYE le souligne, lui et ses collaborateurs ne sont pas des « docteurs avec des blouses », mais par le biais de leurs actions de sensibilisation, d'entretiens individuels, de visites à domicile, ils ont pu avoir des résultats positifs notamment dans la lutte contre la malnutrition, l'allaitement maternel etc. Ils ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations dans le domaine de la santé et pour cela ils oeuvrent plus sur le côté préventif.

« Mr GUEYE estime que les enfants de l'école sont d'excellents relais d'informations et formation au sein des familles ». « En plus, des journées de sensibilisation au sein de son école ».

Par ailleurs, pour mener à bien leur plaidoirie auprès des pouvoirs publics, l'ANAVI s'appuie sur les populations, les autorités locales notamment les chefs religieux (prêtres, imams, chefs de confrérie etc.), chefs de quartier et membres d'autres associations pour organiser des journées de mobilisation sociale.

Mr GUEYE veut bien s'associer à la poursuite des actions de l'A.F.V.S. tant pour favoriser les démarches administratives que pour la sensibilisation des populations locales. » etc. Par le biais des visites à domicile et des entretiens avec les familles, il serait en mesure de faire connaître le saturnisme d'abord et ensuite de former les bénévoles de son association pour qu'ils puissent élargir la sensibilisation au niveau des autres quartiers.

Nous avons pris l'engagement de lui donner tous les documents dont il aura besoin mais aussi de lui assurer une formation à distance et de le mettre en relation avec nos contacts qui sont à Dakar.



Communiqué de l'Association des Victimes de l'Incendie de l'hôtel Paris Opéra (AVIPO)

# **Procès de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra**

## **Du jeudi 14 novembre 2013**

## **Au vendredi 22 novembre 2013**

**Tribunal correctionnel de Paris – Chambre N° 14**  
**4 boulevard du Palais – 75001 Paris**

### **Communiqué**

Le 15 avril 2015, à 2 heures du matin, au 76 rue de Provence dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, les occupants de l'hôtel Paris Opéra étaient réveillés puis cernés par un feu violent qui a emporté 24 personnes dont 11 enfants. Cet hôtel dit « social » accueillait essentiellement des familles prises en charge par le Samu Social.

Après huit longues années d'instruction, les audiences se dérouleront au tribunal correctionnel de Paris-Chambre N° 14, à 13h30, du 14 novembre 2013 au 22 novembre 2013.

Quatre personnes déjà mises en examen pour homicides, blessures et destruction par incendie involontaires sont renvoyées devant le tribunal correctionnel.

Les familles victimes de l'incendie se félicitent de la tenue de ce procès qui mettra fin à une longue et incompréhensible attente. Néanmoins, elles estiment ne pas avoir été entendues ni suivies sur la mise en cause des services de l'État qui étaient en charge du placement des familles et du contrôle de l'hôtel. Leur absence aux audiences, si elle s'avérait définitive, amputerait les débats de la lourde responsabilité de ces services qui ont failli à leurs obligations de protection des familles et du contrôle des règles de sécurité des établissements recevant du public.

Nous appelons les citoyens à venir nous témoigner leur soutien afin de porter l'exigence d'une justice qui doit être dissuasive pour tous : les responsables de crimes et délits mais aussi les personnes physiques ou morales, qui par leurs négligences ont mis en danger la vie d'autrui.

**Paris le 5 novembre 2013**

**AVIPO**

Association des Victimes de l'Incendie de l'hôtel Paris Opéra

Contact : Association des Victimes de l'Incendie de l'hôtel Paris Opéra (AVIPO) 5, impasse Pétin - Paris 19<sup>ème</sup> Tél : 06 82 97 42 73 e-mail : asso.paris.opera@gmail.com

## Argenteuil

Depuis le 7 octobre l'AFVS tient une permanence d'une journée par semaine à Argenteuil , dans les locaux de la Maison de l'Habitat de la ville d'Argenteuil ( 2 mail des enfants d'Izieux) .

Depuis le début de notre action, nous avons ouvert 37 dossiers et effectué 19 visites de logement . La demande de renseignements et la préoccupation des familles sur le thème de l'insalubrité est en progression chaque semaine.

Le travail sur Argenteuil risque de s'intensifier c'est pourquoi nous avons donc besoin d'une mobilisation accrue de bénévoles pour pouvoir assurer les visites du lundi matin et la permanence du lundi après midi de 14h à 16h. Cette demande est relativement urgente, toute proposition d'aide sera bienvenue.

## Collectif Interassociatif Sur la Santé :

L'AFVS a changé de représentant au Conseil d'Administration du CISS , c'est Claire GUIGNARD-HAMON, bénévole qui y siège désormais et nous sommes représentés à la Commission Technique Permanente par Mathé TOULLIER, bénévole et KHOMA Fatoumata , salariée.

La CTP se déroule une fois par mois, on y aborde différents problèmes de santé publique et c'est aussi l'occasion pour les associations d'exposer leurs difficultés et de réfléchir ensemble à d'éventuelles solutions .

## Droit Au Logement :

Le DAL, association emblématique de lutte pour le logement a été attaqué par les CRS ce 15 et ce 19 octobre lors d'une manifestation. Ces actes de répression violents à l'encontre des manifestants et des militants du DAL sont une atteinte au droit de manifester, car cette manifestation avait été déclarée en bonne et due forme à la préfecture.

Suite à ces troubles, le Tribunal Administratif de Paris a été saisi en référé liberté par le DAL à qui il a donné raison, pour ce qui est des violences des plaintes ont été déposés contre la Préfecture de Police de Paris.

## LEEM :

La Fondation des Entreprises du Médicament (LEEM) a accordé à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme le prix Précarité et Santé. Cette deuxième rencontre organisée, le 20 juin 2013 avait pour objectif de présenter les activités du LEEM et les différentes associations subventionnées en 2012.

Pour l'année 2013, 6 associations ont été subventionnées sur 57 dossiers reçus suite à un appel à projet. Notre association a retenu l'attention de la commission du LEEM car notre projet « Renforcer et étendre des actions de prévention du saturnisme » a été estimé l'un des plus innovants. Nous avons donc eu l'honneur de recevoir le lauréat 2013 qui nous a été remis par le Président de la Fondation du LEEM Dominique Mangeot.

**Nous avons depuis fin septembre une stagiaire étudiante en troisième année d'école d'assistante sociale, son stage durera 6 mois.**

## Prochaine Réunion:


Le 8 décembre à 14h aura lieu la réunion des familles de l'Association des Familles Victimes du Saturnisme. La présence de toutes les personnes qui nous soutiennent ou qui font partie de l'Association tout comme les familles est très importante.

L'AFVS recherche toujours des bénévoles actifs intéressés par la problématique du saturnisme et prêts à donner de leur temps afin d'aider l'association dans son travail quotidien pour envisager de nouvelles perspectives. Mais aussi pour représenter notre association au sein des différents collectifs dont elle fait partie (ODSE, DAL, CISS ...).

.....

**Bulletin d'adhésion 2013**

association des familles victimes du saturnisme



Nom (majuscules) : .....

Prénom : .....

Adresse postale : .....

N° de téléphone : .....

Adresse électronique : .....@.....

Montant de l'adhésion : 15 Euros

ET/OU

Don : ..... Euros

Remis le : .....      En espèces       En chèque